



Cinquième Plateforme régionale sur la Réduction des risques de catastrophes des Amériques

7 - 9 mars 2017 | Montréal, Canada | #SendaiAmeriques



Un développement durable qui tient compte des risques

Avez-vous entre 18 et 34 ans?

Comprenez-vous ce qu'est la réduction des risques de catastrophes et la façon de la réaliser?

Relevez le Défi vidéo pour les jeunes!

Dites-nous :

Comment amélioreriez-vous la réduction des risques de catastrophes dans votre collectivité? Soyez un agent du changement de la RRC!

#AgentChangementRRC



UNISDR

Bureau des Nations Unies pour la réduction
des risques de catastrophe



Le défi

« Je me suis toujours demandé si quelqu'un pouvait faire quelque chose. J'ai alors réalisé que j'étaisquelqu'un. » – Lily Tomlin

Songez au cas hypothétique suivant : Une catastrophe a frappé votre collectivité. Vous devez opérer un changement. Vous devez veiller à réduire le risque de catastrophe et à ce qu'il ne se reproduise pas dans votre collectivité.

Que feriez-vous? Comment mettriez-vous la main à la pâte? Comment seriez-vous un #AgentChangementRRC? Feriez-vous connaître un projet pouvant atténuer les risques de catastrophes? Est-ce que d'autres façons de réduire les catastrophes passées sous silence devraient être examinées?

Quelle que soit votre idée, songez à en faire le sujet d'une vidéo pouvant être mise en valeur et présentée aux chefs d'État des Amériques. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) pourrait vous inviter au Canada pour présenter votre vidéo en personne!

Acceptez ce défi et montrez comment les jeunes peuvent alimenter des discussions nationales, hémisphériques et mondiales sérieuses sur la réduction des risques de catastrophes.

Que devez-vous faire?

Vous devez créer une vidéo de 30 à 60 secondes qui répond à la question suivante : *Comment amélioreriez-vous la réduction des risques de catastrophes dans votre collectivité?Soyez un agent du changement de la RRC!*

Dans votre vidéo, vous devriez exposer votre idée en langage courant. La vidéo devrait être créative et instructive, et son contenu et sa présentation visuelle devraient séduire!

Le défi, si vous l'acceptez, sera de faire preuve d'un maximum de créativité et d'essayer d'obtenir le plus grand nombre possible de visionnements! Les vidéos les plus créatives et populaires pourraient être vues par des délégués de haut niveau, comme des ministres et des décideurs de premier plan! Les vidéos les plus populaires et créatives pourraient être regardéesà même le site Web de la UNISDR et à la Cinquième Plateforme régionale sur la Réduction des risques de catastrophes des Amériques (PR17) tenue au Canada, du 7 au 9 mars 2017, où près de 1 000 délégués provenant des Amériques discuteront de politiques et de programmes liés à la réduction des risques



de catastrophes. Si votre vidéo est la plus créative, vous pourriez être invité au Canada pour la présenter en personne à la Plateforme régionale!

Comment participer

- Si vous avez entre 18 et 34 ans et habitez dans les Amériques (voir la liste des pays et des territoires), vous devez soumettre votre vidéo sur YouTube d'ici au 15 février 2017.
- Téléchargez votre vidéo sur votre propre chaîne YouTube et, dans son titre, insérez les mots clés #AgentChangementRRCet #SendaiAmériques (si vous n'avez pas de chaîne, créez-en une).
- Cliquez sur « partager » et envoyez votre vidéo par courriel à rpa@eird.org.
- Partagez et augmentez le plus possible la visibilité de votre vidéo!
- En nous communiquant votre vidéo, vous acceptez les modalités exposées ci-après.

Règlements

Admissibilité :

1. Toute personne âgée de dix-huit (18) à trente-quatre (34) ans qui habite dans les Amériques, soit l'Amérique du Nord, du Sud ou centrale et les Caraïbes, peut participer au Défi vidéo pour les jeunes.

Critères concernant la vidéo :

1. La vidéo doit répondre à la question suivante :
 - *Comment amélioreriez-vous la réduction des risques de catastrophes dans votre collectivité? Soyez un agent du changement de la RRC!*
2. La vidéo ne doit pas durer plus de soixante (60) secondes.
3. Les propositions doivent être téléchargées dans YouTube et indiquer les mots clés #AgentChangementRRCet #SendaiAmériques, et le lien doit être envoyé à rpa@eird.org.
4. Seules les vidéos dont le lien a été soumis par courriel à la PR17 (rpa@eird.org) seront examinées.
5. Les participations peuvent être soumises en anglais, en français ou en espagnol.



6. La UNISDR écartera toute vidéo au contenu offensant pour une personne ou un organisme, ou au propos vulgaire ou grossier. La UNISDR se réserve le droit de refuser, de modifier ou de retirer les éléments suivants :
 - propos racistes, haineux, sexistes, homophobes, diffamatoires ou insultants, ou menaces de mort;
 - accusations graves, non étayées ou inexactes contre des personnes ou des organismes;
 - commentaires agressifs, grossiers, violents, explicites, obscènes ou pornographiques;
 - messages encourageant ou suggérant des activités illégales;
 - annonces, publicités ou messages de sollicitation ou de promotion pour tout organisme ou toute société;
 - commentaires tentant de diffamer ou de frauder une personne, un groupe ou un organisme;
 - messages inintelligibles ou non pertinents.
7. Les vidéos peuvent être diffusées à la télévision, utilisées à des fins publicitaires ou présentées à d'autres événements. La UNISDR ne s'engage pas à utiliser les vidéos à l'une ou l'autre des fins énoncées.
8. Ne seront soumises au vote que les vidéos affichées dans la chaîne YouTube de la UNISDR.

Période de participation et présentation :

La UNISDR dirige le Défi vidéo pour les jeunes, et en est l'unique responsable.

En soumettant votre vidéo à l'adresse rpa@eird.org, vous acceptez les « règlements ». Les participants doivent soumettre leur vidéo par courriel **entre le 23 décembre 2016 et le 15 février 2017 à 23 h 59, heure normale de l'Est**. Chaque participant doit lui seul s'assurer que la UNISDR reçoit sa vidéo avant la date et l'heure de tombée.

Droit à la vie privée et propriété intellectuelle :

1. La soumission doit être une œuvre entièrement originale créée par le participant, lequel doit détenir tous les droits nécessaires relatifs à la soumission et à son contenu.
2. La soumission ne doit pas porter atteinte ni enfreindre aucune loi ou aucun droit d'une tierce partie, notamment les droits d'auteur, de brevets, de marques de commerce, de secrets commerciaux ou autres droits propriétaires, et ne doit pas être jugée calomnieuse ou



diffamatoire, ni porter atteinte à la vie privée, avoir un caractère délictueux ou contrevenir à un contrat.

3. Les participants doivent obtenir, et produire sur demande à la UNISDR, les permissions, permis, autorisations et renonciations concernant les droits moraux et les autres approbations des tierces parties (y compris tous les détenteurs de droits d'auteur et toutes les personnes figurant dans la vidéo) nécessaires à l'utilisation de la vidéo, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, entre autres, pour tirer des produits dérivés et reproduire, modifier, traduire, distribuer, transmettre, publier, autoriser par licence et diffuser la soumission dans le monde entier, par quelque moyen que ce soit.
4. Si la vidéo renferme des références ou des similitudes à des tierces parties reconnaissables, les participants doivent obtenir, et produire sur demande à la UNISDR, le consentement de ces personnes et de leur parent ou tuteur, si elles n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur territoire de résidence.
5. Les participants doivent accorder à la UNISDR ainsi qu'à l'hôte de la Plateforme régionale sur la Réduction des risques de catastrophes des Amériques, irrévocablement et à perpétuité, le droit d'utiliser la vidéo en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit, y compris et sans s'y limiter, tirer des produits dérivés, reproduire, modifier, traduire, distribuer, transmettre, publier et diffuser la soumission dans le monde entier (par quelque moyen que ce soit) et autoriser d'autres parties à se prêter aux mesures précitées au présent article, et ce, sans indemnité.
6. Dans le but de protéger leurs renseignements personnels et ceux d'autres personnes, les participants ne doivent fournir dans leur vidéo aucun renseignement personnel, entre autres, des numéros de téléphone, des numéros d'assurance sociale, des renseignements bancaires, des curriculum vitae ou des adresses électroniques. Toute vidéo qui semble contenir de tels renseignements personnels pourrait être jugée inadmissible.

Modalités

« En participant au défi vidéo, tous les participants cèdent à la UNISDR les droits et permissions d'utiliser, de reproduire et de disséminer leur vidéo sur les médias sociaux, en format audiovisuel, imprimé ou électronique, ainsi qu'à la télévision à l'échelle mondiale et dans tous les pays du monde, de même qu'aux démonstrations publiques ou privées nationales ou internationales de la UNISDR, dont la Plateforme régionale sur la Réduction des risques de catastrophes des Amériques et à la Plateforme



mondiale pour la réduction des risques de catastrophes qui aura lieu à Mexico, en mai 2017, et ce, pour une période illimitée. Les vidéos pourraient aussi figurer à une liste de lecture pour une éventuelle utilisation dans des publications ou à des fins de publicité, pour la mobilisation des ressources ou pour toute autre fin autre que commerciale, tout en mentionnant le vidéographe.

Le participant s'assure que la UNISDR dispose de la permission nécessaire de la personne qui paraît dans la vidéo, et comprend les politiques internationales sur la protection des enfants. Les vidéos qui portent atteinte aux droits ou à la dignité des enfants seront immédiatement rejetées (p. ex. vidéos montrant des enfants avec de l'alcool ou nus).

L'utilisation des vidéos soumises dans le cadre du présent défi respectera l'identité et l'intégrité des participants en faisant les mentions d'usage à chaque utilisation. »

Liste des pays

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	République dominicaine	Paraguay
Bahamas	Équateur	Pérou
Barbade	Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis
Bahamas	Grenade	Sainte-Lucie
Bolivie	Guatemala	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Brésil	Guyane	Suriname
Canada	Haïti	Trinité-et-Tobago
Chili	Honduras	États-Unis
Colombie	Jamaïque	Uruguay
Costa Rica	Mexique	Venezuela
Cuba	Nicaragua	

Liste des territoires

Porto Rico	Îles Turks et Caicos
Guadeloupe	Saint-Martin
Martinique	Îles vierges britanniques
Curaçao	Caraïbes (Pays-Bas)
Aruba	Anguilla
Îles vierges américaines	Saint-Barthélemy
Bermudes	Saint-Pierre et Miquelon
Îles Caïmans	Montserrat
Groenland	Îles Malouines
Sint Maarten	Guyane française



UNISDR

Bureau des Nations Unies pour la réduction
des risques de catastrophe